

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE IV.

LES MARCHANDS ASSOCIÉS NÉGLIGENT ET EMPÊCHENT MÊME LA CONVERSION DES SAUVAGES.

I.

La Compagnie des Associés laisse le Canada sans secours spirituel.

Le but que s'était proposé les fondateurs de Québec, en établissant dans ce poste un lieu de traite, était moins la conversion des sauvages que le commerce des pelleteries ; aussi, quoique Champlain y eût été envoyé en 1603 et que, depuis l'année 1608, de Monts y eût formé un établissement fixe, on n'y avait vu encore, avant l'année 1615, aucun prêtre catholique. Qu'on juge ce que pouvait être une réunion d'hommes restés si longtemps sans exercice public de religion, et d'ailleurs assez mal choisis, comme ne le montre que trop la première recrue. Et encore si, cette année 1615, des religieux récollets allèrent enfin s'établir à Québec, ce fut contre le gré de ces mêmes marchands, qui se virent dans la nécessité de les recevoir, pour n'être pas dépouillés du privilège du monopole des pelleteries. " C'était un spectacle digne de compassion, dit le P. Sagard, d'y voir tant de désordres et point du tout, de conversion ni d'envie de convertir ; et néanmoins, à ouïr les marchands, vous eussiez dit qu'ils n'ambitionnaient rien tant que la gloire de Dieu, le bien du pays et la conversion des sauvages." Ces belles apparences qu'ils affectaient et qu'ils étalaient dans l'occasion, pour être maintenus dans leur privilège, engagèrent un homme de bien, qui les crut sincères, à entrer lui-même dans leur compagnie, le sieur Hoüel, contrôleur général des salines de Brouage. Comme il faisait de la pratique des bonnes œuvres sa plus douce occupation, et qu'il était très-zélé pour procurer la gloire de Dieu, à peine fut-il devenu membre de la compagnie, qu'il en reconnut le défaut essentiel. Il représenta donc à ses associés qu'ils devaient, avant tout, se proposer la gloire de Dieu et la conversion des sauvages, ainsi qu'ils s'y étaient engagés, sans quoi leurs travaux demeureraient stériles. " Ces messieurs, ajoute le P. Sagard, avouèrent leur tort, et le prièrent de faire choix, avec eux,